

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28/07/2022

La séance débute à 20H30

Présents : Aurélien Bielsa, , Elsa Eberstein, Yvon Lassalle, Agnès Rialland, Isabelle Bodineau, , Robert Marchand, Jean Francis Barraud.

Absent : Aline Degeilh , Alain Alric, Bruno Watrin, Mélodie Pareau

Secrétaire de séance : Agnès

Ordre du jour :

- Accueil de porteurs de projets locaux
- Délibération sur taux d'imposition à annuler
- Organisation du secrétariat de mairie
- Voirie et Chemin rural à modifier
- Travaux cimetière
- Questions diverses

Conseil municipal :

- **Accueil de porteurs de projets locaux :**

Lyse, résidente de St Michel, nous présente son projet d'installation en maraîchage. Elle voudrait débiter en disposant d'une parcelle sur le terrain communal à Ruquet (terrain où se situe le hangar de la CUMA). Elle partagerait avec Lucie qui a un bail à ferme à côté, une partie des équipements. Réflexion à poursuivre, il faudrait border une parcelle et qu'elle vérifie les conditions de son projet et la faisabilité.

Carlos, artiste peintre, résident à PAILHES, nous présente un projet de peinture sur des espaces publics (murs, façades...). A envisager une fresque sur le mur du préau au croisement des routes de Pamiers et de Foix...le thème pourrait reprendre le travail fait avec l'ANA pour les espèces animales à protéger.

- **Délibération sur taux imposition à annuler**

Le CM avait pris une délibération concernant la révision des taux d'imposition foncière pour 2023. Cette décision doit être retirée pour une raison de légalité. Le montant des recettes prévisionnelles sera donc amputé de 4300€.

Délibération : adoptée à l'unanimité des voix.

- Organisation du secrétariat de mairie

Par suite du départ non justifié de Camille (abandon de poste), nous devons employer une personne en CDD sur le poste actuellement vacant (congrés de reconversion de la titulaire). Victoire est retenue pour un emploi de 20/semaine de 8h30 à 12h30 jusqu'au 17/04/2023.

Délibération : adoptée à l'unanimité des voix.

- Voirie et Chemin rural à modifier

Au Ruquet, un chemin rural doit être aliéné en faveur de Mr GALY suite à la vente de cette parcelle réalisée pour 306.75€.

Le solde de la voirie communale diminue donc de la même somme et présente un actif actualisé de 389458.62€

Pour info, le patrimoine de la commune est de 4 millions70370€

- Travaux cimetière

Le géomètre est passé pour borner l'extension. La commune envisage d'acquérir la parcelle appartenant à la famille ARNAUD soit 1956 m².

Le projet est de créer un parking au fond pour faciliter l'accès et le stationnement à proximité du cimetière.

Les travaux doivent commencer avant fin octobre. La démolition et le terrassement sera effectué par le personnel communal en régie. Un prestataire, Mr DELBREIL interviendra pour terrasser la parcelle et arracher et enterrer les souches.

- QUESTIONS DIVERSES :

Estanquet : à la suite des difficultés relationnelles rencontrées avec les gérants de l'Estanquet, nous avons sollicité le conseil d'un avocat spécialisé dans les baux commerciaux. Yvon et Agnès sont allés le rencontrer et lui présenter la situation. Il semble qu'une partie des mesures prises par la société MESCLADIS ne soient pas légales et vont à l'encontre du droit public et des exigences de sécurité. Nous devons faire constater par un huissier les points litigieux avant de les leur notifier pour régularisation.

Il serait souhaitable d'arriver à une concertation entre la société MESCLADIS et la mairie.

Maison des Associations : une journée des associations doit être programmée le 17 ou 18 pour présenter les activités proposées.
Réflexion autour de la gestion de cette salle : utilisation, entretien...

Animations : Le syndicat des simples national fête ses 10 ans avec une manifestation par région. Cette animation aurait lieu à PAILHES les 24 et 25 septembre avec un marché, des expositions, des ateliersà confirmer et programmer avec les responsables.

Demandes d'animations sur la commune : réfléchir à une chartre d'accueils avec nos conditions et services pour ne pas répondre au cas par cas mais proposer un fonctionnement à ceux qui nous sollicitent.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 00h.